



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

*Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de la région Pays de la Loire*

Arrêté du 18 janvier 2017

relatif à la nomination du jury départemental du Maine-et-Loire compétent pour les examens par unités capitalisables dans les secteurs de l'aménagement et de l'horticulture, pour la session 2017

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire

- VU le code rural, livre VIII
- VU le décret n° 2010-429 du 29/04/2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- VU l'arrêté du 01/10/1990, modifié, fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole,
- VU l'arrêté du 12/08/1991, modifié, portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole option entretien espace rural,
- VU l'arrêté du 04/04/2007 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option travaux des productions horticoles,
- VU l'arrêté du 04/04/2007 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option travaux des aménagements paysagers,
- VU l'arrêté du 28/05/2009 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel option aménagements paysagers,
- VU l'arrêté du 10/12/2014 nommant Madame Claudine LEBON, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire,
- VU l'arrêté du 10/06/2015 portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole option jardinier paysagiste,
- VU l'arrêté du 10/06/2015 portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole option métiers de l'agriculture,
- VU la décision du 15/01/2015 portant délégation de signature de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire au titre de l'autorité académique

ARRETE

Article 1

Il est créé un jury départemental du Maine-et-Loire pour les diplômes suivants, conduits en apprentissage et en formation professionnelle continue, et évalués sous la modalité des unités de contrôle capitalisables :

- brevet professionnel, option :
 - . aménagements paysagers

- brevet professionnel agricole, options :
 - . travaux de la production horticole
 - . travaux des aménagements paysagers

- certificat d'aptitude professionnelle agricole, options :
 - . jardinier paysagiste
 - . métiers de l'agriculture
 - . entretien de l'espace rural

Article 2

Le jury est compétent pour les formations mises en œuvre par les centres de formation suivants :

- . CFPPA Angers
- . CFA Montreuil Bellay
- . CFPPA Montreuil Bellay
- . CNPH La Ménitré
- . Agrilia formation site de La Ménitré

Article 3

Le jury est composé comme suit :

- Présidente : .Véronique BARREAU – CFPPA Rouillon
- Président-adjoint : . Eric HERVO – CFPPA Rouillon

- Formateurs :
 - . Lionel GRELET – CFPPA Nature
 - . Annabel SIMON – CFA Jules Rieffel
 - . Marie-Anne LUCON – CFA Nature
 - . Cédric GODARD – CFA Jules Rieffel
 - . Jean-Pierre GUESSARD – CFPPA Angers
 - . Christophe AIGUIER – CFA Jules Rieffel
 - . Stéphanie BERTON – CFA Montreuil Bellay

- Professionnels titulaires :
 - . Thomas LALLEMANT – O Vert paysages – Pied Germé – 49500 STE GEMMES D'ANDIGNE
 - . Pascal BERGER – Les Rouis – 49260 COUDRAY MACOUARD
 - . Eric BONVIN – Verger des perruches – 6 route du plessis – 37130 LIGNIERES DE TOURAINE
 - . Jean-Marie MAITREAU – 8 rue de la chapelle – 49700 LOURESSE ROCHEMENIER
 - . Jean-Luc FROGER – Jardins des resto du coeur – 61 rue des longs boyaux – 49800 TRELAZE
 - . Christophe SAULAIS – EURL de la Coulée – La petite coulée – 49130 STE GEMMES SUR LOIRE
 - . Audre GRIGNARD – chemin du fléchet – 49240 AVRILLE

. Jean-Michel CHAILLOUX – mairie – place du collier – 49400
CHACE

- Professionnels suppléant :
- . Jean-Pierre FARINEAU – Jardins du baugeois – La prise – 49150
CLEFS
 - . Philippe BELLANGER – Ville d'Angers – Direction ressources
humaines – Boulevard de la résistance et de la déportation – BP
23527 – 49035 ANGERS Cx 01
 - . René CHEVRY – Floreanjou – 2 route du point du jour – 49630
CORNE
 - . Eric GAULTIER – 53 rue de Penvigne – 49400 VILLEBERNIER
 - . Christian GRIFFON – mairie – Direction des parcs et jardins -
Boulevard de la résistance et de la déportation – BP 23527 – 49035
ANGERS Cx 01
 - . Daniel BOISBOUVIER – 9 rue des fleurs – 49330 MAGIGNE
 - . Frédéric TIREL – mairie – rue de la mairie – 49260
MONTREUIL BELLAY

Article 4

Le jury est compétent pour la session d'examen 2016/2017, jusqu'à la prochaine commission régionale de concertation et de conseil..

Fait à Nantes, le 18 janvier 2017

P/La directrice régionale et par délégation
L'adjoint du chef du service régional
de la formation et du développement



François CHAVENON-VERLHAC

